



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

Procurations :

M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

Secrétaire de séance : Monsieur BILLY Philippe

Nombre de conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : /

Pour : /

Contre : /

Abstention : /

5.3. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur le Maire,

INFORME de l'article 13 de la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, qui prévoit la désignation, au sein des conseils municipaux des communes ne disposant pas d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal délégué chargé des questions de sécurité civile, d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

AJOUTE que le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 en précise les modalités d'application.

PRECISE que le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) au niveau communal. Il a pour mission d'assurer l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants sur les questions de prévention et d'évaluation des risques de sécurité civile, de préparation des mesures de sauvegarde et d'organisation des secours.

INDIQUE que, dans le cadre de ses missions, et sous l'autorité du maire, il peut notamment :

- participer à l'élaboration et à la mise à jour des arrêtés, conventions et documents opérationnels relatifs à l'incendie et aux secours,
- concourir aux actions d'information préventive et de sensibilisation aux risques majeurs,
- participer à la mise en œuvre des obligations communales en matière de planification et d'information,
- contribuer à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

CONSTATE qu'une candidature a été présentée, celle de Monsieur Mickaël MORIN.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21 relatif aux modalités de vote,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite loi MATRAS, et notamment son article 13,

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de désigner au sein du Conseil municipal un conseiller municipal correspondant incendie et secours,

Considérant que ce correspondant constitue l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et exerce des missions d'information et de sensibilisation, sous l'autorité du maire,

Le Conseil municipal :

PREND ACTE DE LA DESIGNATION de Monsieur Mickaël MORIN en qualité de conseiller municipal correspondant incendie et secours, pour la durée du mandat en cours.

PRECISE que le conseiller municipal correspondant incendie et secours exerce ses missions sous l'autorité du Maire.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 AVR. 2026

30 AVR. 2026







Le secrétaire de séance – Philippe BILLY

